

**COMPTE RENDU**

Nombre de membres en exercice : 50

Présents : 46

Absents avec pouvoir : 3

Absents sans pouvoir : 1

Monsieur Dominique GÖRGE est nommé secrétaire de séance.

**Décisions du Maire**

Acquisition de mobilier pour le restaurant scolaire de Saint-Laurent-des-Autels

[2022\_021, 08/03/2022] :

Afin de meubler le nouveau restaurant scolaire à Saint-Laurent-des-Autels, il est procédé à l'achat de mobilier auprès de la société MAC (35 – Tinteniac) pour un montant total de 44.298,26 € HT

Acquisition de plaques de numéros de maison pour l'adressage

[2022\_022, 08/03/2022] :

Acquisition de plaques de numéros de maison pour l'adressage des communes déléguées de Drain, Liré, Saint-Laurent-Des-Autels et Saint-Christophe-La-Couperie auprès de la société Nadia Signalisation pour un montant de 11 549,50 € HT.

Acquisition d'un regarnisseur a disques pour le pole 1

[2022\_023, 08/03/2022] :

Acquisition d'un regarnisseur à disques : devis Equip Jardin Atlantic de 22 200€ TTC

Construction Médiathèque de Drain avenant n°2 lot n°8

[2022\_024, 08/03/2022] :

Construction d'une médiathèque à Drain

Avenant n°2 au lot n°8 « Électricité » titulaire Sarl Ripoche.

Rajout d'une prise RJ45 pour la borne WIFI. Montant 454,27 € TTC

Aménagement local associatif La Varenne - maîtrise d'œuvre avenant n°2

[2022\_025, 14/03/2022] :

Avenant n°2 à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local associatif à la Varenne (Loire Architecture-49)

Modification de la rémunération initiale suite aux prescriptions ABF pour un montant de 518,40 € TTC.

Marché subséquent n°4 lot n°1 avenant n°1 Eurovia

[2022\_026, 14/03/2022] :

Marché subséquent n°4, lot n°1 de l'accord cadre VRD Mobilier Signalisation avenant n°1 titulaire Eurovia Cholet

Evolution des quantités à réaliser sur certaines voies pour 4 705,05 € TTC

Maîtrise d'oeuvre amélioration des eaux pluviales le Quarteron - avenant n°1

[2022\_027, 14/03/2022] :

Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la collecte des eaux pluviales du Quarteron à Champtoceaux.

Avenant n°1 fixant la rémunération définitive à 26 700 € TTC

Construction Médiathèque de Drain avenant n°3 lot n°11

[2022\_028, 15/03/2022] :

Construction d'une médiathèque à Drain

Avenant n°3 au lot n°11-peinture et sol souple titulaire société Hillaire (44)

Modification de la couleur de peinture et enduit sur mur béton pour + 645,31 € TTC

Accord-cadre curage et dérasement d'accotements sur voies communales 2022-2025

[2022\_029, 21/03/2022] :

L'accord-cadre pour les travaux de curage et dérasement sur les voiries communales pour les années 2022 à 2025, est attribué à l'entreprise 2LTP (44-Trignac). Au fur et à mesure des besoins, les travaux seront formalisés par des bons de commande. Pour information, le devis juge de l'entreprise sur une année 2022 simulée se monte à 41 640,42 € HT.

Réhabilitation d'un bâtiment en local associatif à La Varenne

[2022\_030, 22/03/2022] :

Le marché d'aménagement du local associatif de La Varenne est attribué comme suit :

- Lot 01 (gros œuvre) : Bigeard – 43.000,00 € HT
- Lot 02 (charpente bois) : Brisset – 39.961,91 € HT
- Lot 03 (couverture zinc) : Sani-Toiture – 22.022,50 € HT
- Lot 04 (menuiseries extérieures) : Brisset – 13.910,00 € HT
- Lot 05 (cloisons sèches) : Pile&Face – 12.823,59 € HT
- Lot 06 (menuiseries intérieures) : Brisset – 7.900,00 € HT
- Lot 07 (revêtements de sol) : Esneault – 7.335,00 € HT
- Lot 08 (peinture) : Frémondière – 3.384,97 € HT
- Lot 09 (plomberie sanitaire) : Monnier – 5.398,19 € HT
- Lot 10 (électricité chauffage) : Monnier – 11.184,79 € HT

Renouvellement informatique 2022

[2022\_031, 23/03/2022] :

Renouvellement d'un partie du parc informatique.

Acquisition de 19 ordinateurs portables à l'entreprise APS Solutions informatiques (44) pour 34 015,32 € TTC.

Construction d'une médiathèque à Drain - Avenant n°2 au lot n°5

[2022\_032, 23/03/2022] :

Construction d'une médiathèque à Drain

Avenant n°2 au lot n°5 « menuiserie intérieure » titulaire Yves Subileau (44).

Rajout d'un meuble à la tisanerie pour un montant de 1 712,99 € TTC

Construction d'une médiathèque à Drain - avenant n°3 au lot n°1

[2022\_033, 24/03/2022] :

Construction d'une médiathèque à Drain

Avenant n°3 au lot n°1 « Gros Œuvre » titulaire Bouchereau (49)

Reprise d'un enduit sur muret extérieur pour 1 840,02 € TTC

Remboursement de la subvention attribuée à l'association "Patrimoine et Partage en Mauges et Loire"

[2022\_034, 24/03/2022] :

Remboursement de la subvention attribuée à l'Association « Patrimoine et Partage en Mauges et Loire » de 15000€ en raison de l'annulation de la manifestation pour la mise en valeur des richesses patrimoniales et touristiques d'Orée d'Anjou

Avenant n°3 à l'acte de création de la régie de recette La Luce (79901)

[2022\_035, 24/03/2022] :

Modification de l'article 5 de l'acte de création de la régie afin d'autoriser le paiement par virement bancaire.

Construction d'une extension d'un commerce à Bouzillé

[2022\_036, 24/03/2022] :

Le marché de construction d'une extension de commerce à Bouzillé est attribué comme suit :

- Lots 01 & 02 (démolition & maçonnerie) : Boisseau (49 – Mauges/Loire) : 33.868,52 € HT
- Lot 03 (charpente bois) : Veron-Diet (49 – Beaupréau-en-Mauges) : 11.807,51 € HT
- Lot 04 (couverture zinguerie) : Sani-Toiture (44 – Le Landreau) : 5.382,80 € HT
- Lot 05 (Menuiseries extérieur alu) : Subileau (44 – Ancenis-St-Géréon) : 4.500,00 € HT

- Lot 06 (plâtrerie isolation) : Subileau (44 – Ancenis-St-Géron) : 8.500,00 € HT
- Lot 07 (carrelage faïence) : Maleinge (49 – Montrevault-sur-Evre) : 4.317,36 € HT
- Lot 08 (électricité) : Durand (49 – Orée-d'Anjou) : 4.996,21 € HT
- Lot 09 (plomberie sanitaire) : Durand (49 – Orée-d'Anjou) : 3.926,16 € HT
- Lot 10 (peinture) : Frémondière Décoration (49 – Orée-d'Anjou) : 2.584,48 € HT

#### Marché subséquent 7 de l'accord-cadre VRD

[2022\_037, 24/03/2022] :

Suite à l'accord-cadre VRD, le marché subséquent 7 est attribué de la manière suivante :

- lot 2 : travaux PATA : LANDAIS sas (44 – Mésanger) pour un montant de 53.778,42 € HT
- lot 3 : travaux ESU : EUROVIA (49 – Cholet) pour un montant de 217.814,38 € HT

#### **1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 POUR, 3 CONTRE et 14 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 tel que présenté en annexe.

#### **2 - Adhésion aux "Amis de la Gendarmerie"**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 37 POUR, 7 CONTRE et 5 ABSTENTION(S), décide :

- DE VALIDER l'adhésion de la commune aux Amis de la Gendarmerie pour l'année 2022 ;
- D'ACCEPTER le montant de contribution de la commune à l'association, soit 100€ ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

#### **3 - Convention La Turmelière - renouvellement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire, pour le compte de la commune d'Orée-d'Anjou, à renouveler avec l'association La Turmelière la convention dans les mêmes conditions que l'année précédente, et telle que présentée en annexe du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 stipulant les dispositions suivantes :
  - La commune d'Orée-d'Anjou s'engage à entretenir les haies et espaces verts visés aux annexes 1 et 2 de la convention proposée ;
  - L'association La Turmelière s'engage à :
    - Accueillir jusqu'à 2 000 enfants et jeunes d'Orée d'Anjou en temps scolaire et extra-scolaire (avec gratuité ou moitié prix selon le type d'accueil) ;
    - Laisser tout au long de l'année le parc de la Turmelière et l'ensemble des sentiers pédestres en libre accès aux promeneurs, randonneurs, visiteurs (estimation entre 12 000 et 17 000 personnes / an).

#### **4 - Convention CPIE 2022-2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 46 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTION(S), décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention avec le CPIE Loire-Anjou.

#### **5 - Modification de la délibération n°DCM20210429\_13 du 29 avril 2021 prescrivant la modification n° 2 du PLU d'Orée d'Anjou**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 38 POUR, 0 CONTRE et 11 ABSTENTION(S), décide :

- D'ABROGER la délibération en date du 29 avril 2021 portant prescription de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et de la remplacer par la présente délibération ;
- D'ANNONCER l'affichage de cette délibération dans la presse locale ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

- DE PRÉCISER que conformément à l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique aux personnes publiques associées.

## **6 - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire pour l'entretien et le balisage des sentiers au titre de l'année 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER de solliciter le Département de Maine-et-Loire au titre de l'année 2022 pour le versement d'une subvention au titre des prestations d'entretien et de balisage ainsi que pour les travaux et la signalétique des circuits inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée);
- D'AUTORISER Madame le Maire et Madame Céline PIGRÉE à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

## **7 - Validation de la vente d'une portion de la section du Grand Lattay -Saint-Christophe-la-Couperie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la cession, à Madame et Monsieur GRAVEY Mickaël domiciliés au Grand Lattay - Saint-Christophe-la-Couperie, de la portion de 120m<sup>2</sup> de la parcelle AB1861 au prix de VINGT EUROS LE METRE CARRE (20,00€/m<sup>2</sup>), frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour l'acte authentique de cession

## **8 - Acquisition d'une portion de la parcelle AC0037 - Drain**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER l'acquisition de la portion de la parcelle AC0037, située au Bourgautron - Drain – 49530 OREE-D'ANJOU, d'une surface estimé à 120m<sup>2</sup>, au prix de CINQUANTE EUROS LE METRE CARRE (50,00€/m<sup>2</sup>) à Monsieur Paul TOUBLANC né le 11/03/1956 et domicilié 382 rue Abbé Bricard - Drain - 49530 OREE-D'ANJOU,
- D'ACCEPTER de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire liés à cette acquisition,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur Ludovic SÉCHÉ, adjoint à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **9 - Acquisition des parcelles A1049-1070-1071-1203 à Liré**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER l'acquisition des parcelles A1049, 1070, 1071 et 1203 pour une surface totale de 03ha69a03ca, sises au Pré-d'en Haut à Liré, à l'euro symbolique aux consorts Chavanon – Filhol,
- DE PRENDRE EN CHARGE les frais notariés et annexes,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur Ludovic SÉCHÉ, adjoint à l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **10 - Cession après déclassement d'une portion de domaine public - lieu-dit Le Chêne - Liré**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER, après constats de la désaffection de l'emprise de 477m<sup>2</sup> et du déclassement du domaine public, la cession de cette portion de domaine communal estimée à 477m<sup>2</sup> au prix de TROIS EUROS LE M<sup>2</sup> (3,00€/m<sup>2</sup>) en précisant que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à

l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour l'acte authentique de cession.

#### **11 - Enquête publique La Frédinière (Saint-Laurent-des-Autels)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 38 POUR, 5 CONTRE et 6 ABSTENTION(S), décide :

- D'ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet d'extension présenté par l'EARL de la Frédinière, sous réserve du strict respect de l'ensemble des prescriptions suivantes :

- Gestion qualitative des eaux : demande de production d'un argumentaire montrant que le dimensionnement et la capacité du fossé envisagé permettent de recevoir les ruissellements supplémentaires.
- Milieux naturels : demande de réalisation d'une nouvelle étude faune/flore dès avril à joindre au dossier.

#### **12 - Cession d'une portion de la parcelle communale AB1314 - Bouzillé**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 48 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- D'AUTORISER la cession de la portion de la parcelle AB1314 d'une surface estimée à 22 m<sup>2</sup> au tarif de VINGT EUROS LE MÈTRE CARRE (20,00€/m<sup>2</sup>) à la SCI Orée d'Anjou, sise au 4,rue d'Anjou – Bouzillé – 49530 OREE-D'ANJOU, précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur Ludovic SECHE, adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour la rédaction de l'acte authentique de cession.

#### **13 - Vote des taux d'imposition 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 39 POUR, 3 CONTRE et 7 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER les taux de fiscalité locale énoncés pour l'année 2022

#### **14 - Indemnité de gardiennage des églises 2021 - modification**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER les indemnités de gardiennage des églises du territoire d'Orée-d'Anjou, au titre de l'année 2021, comme présenté ;

#### **15 - Instauration de la taxe sur les cessions de terrains nus devenus constructibles suite à l'approbation du PLU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'INSTAURER la taxe communale sur la cession des terrains nus devenus constructibles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (1<sup>er</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois suivant la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire) ;
- D'AUTORISER Mme le Maire ou M. Ludovic Séché, Adjoint en charge de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à procéder aux formalités nécessaires à l'application de cette taxe.

#### **16 - Tarifs piscine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 40 POUR, 3 CONTRE et 6 ABSTENTION(S), décide :

- DE VALIDER les tarifs de la piscine présentés à appliquer à compter de 2022,
- DE VALIDER le remboursement des leçons de natation des enfants, au tarif de 7 € la séance, pour les raisons suivantes :
- Absences justifiées (certificat médical...)

- Annulation des séances (intempérie, absence maître-nageur...)

#### **17 - Tarifs des stages sportifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les tarifs présentés à appliquer pour les stages sportifs à compter de 2022.

#### **18 - Organisation du temps de travail au sein de la commune d'Orée-d'Anjou**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER l'organisation du temps de travail décrit.

#### **19 - Tarification séjours 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les tarifs des séjours été 2022 tels que présentés.

Fin de la réunion à 21h45.

*Affiché le 6 avril 2022.*

*Le Maire,  
Aline BRAY*

